

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant les travaux de création de branchements d'assainissement en trottoir et en chaussée avec vérification des raccordements aux collecteurs pour le compte de la MEL par l'entreprise M.T.P, rue de la Crête au droit du N°129, il convient de prolonger notre arrêté 2021-28375 en date du 19/04/2021 et prendre toutes dispositions pour en permettre leurs réalisations et garantir la sécurité des usagers,

N°2021-28498.

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté 2021-28375 en date du 19 avril 2021 est reconduit dans les mêmes conditions jusqu'au 2 juillet 2021.

Article 2.

Les autres articles de notre arrêté 2021-28375 restent inchangés.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

N°2021-28498.

Article 4.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068- 59028 Lille Cedex,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de LEZENNES rue de Chanzy 59260 LEZENNES.
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise Métropole Travaux Publics 1, rue de Lille 59890 QUESNOY-SUR-DEULE.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 25 mai 2021,
Le Maire

Gérard CAUDRON.



Affiché le : **28 MAI 2021**